

A&J BARBER SHOP
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 Euros
Siège social : 3 impasse des Hutins 74240 GAILLARD
937 663 466 RCS THONON LES BAINS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 6 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mai,

Au siège social à Gaillard (74240),

Monsieur Armend TIROLI,

demeurant 3 impasse des Hutins 74240 GAILLARD,

Propriétaire de la totalité des 50 parts des 50 euros composant le capital social de la société A&J BARBER SHOP,

Associé unique et seul Gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social au 2 rue Marcel Dégerine 74240 GAILLARD, à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

« **ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social est situé au : 2 rue Marcel Dégerine 74240 GAILLARD »

Le reste de l'article est inchangé.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à GAILLARD, le 6 mai 2025

M. Armend TIROLI

Associé unique et Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. TIROLI', is written over a horizontal line that separates the name and title from the signature area.